



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

SOMMAIRE



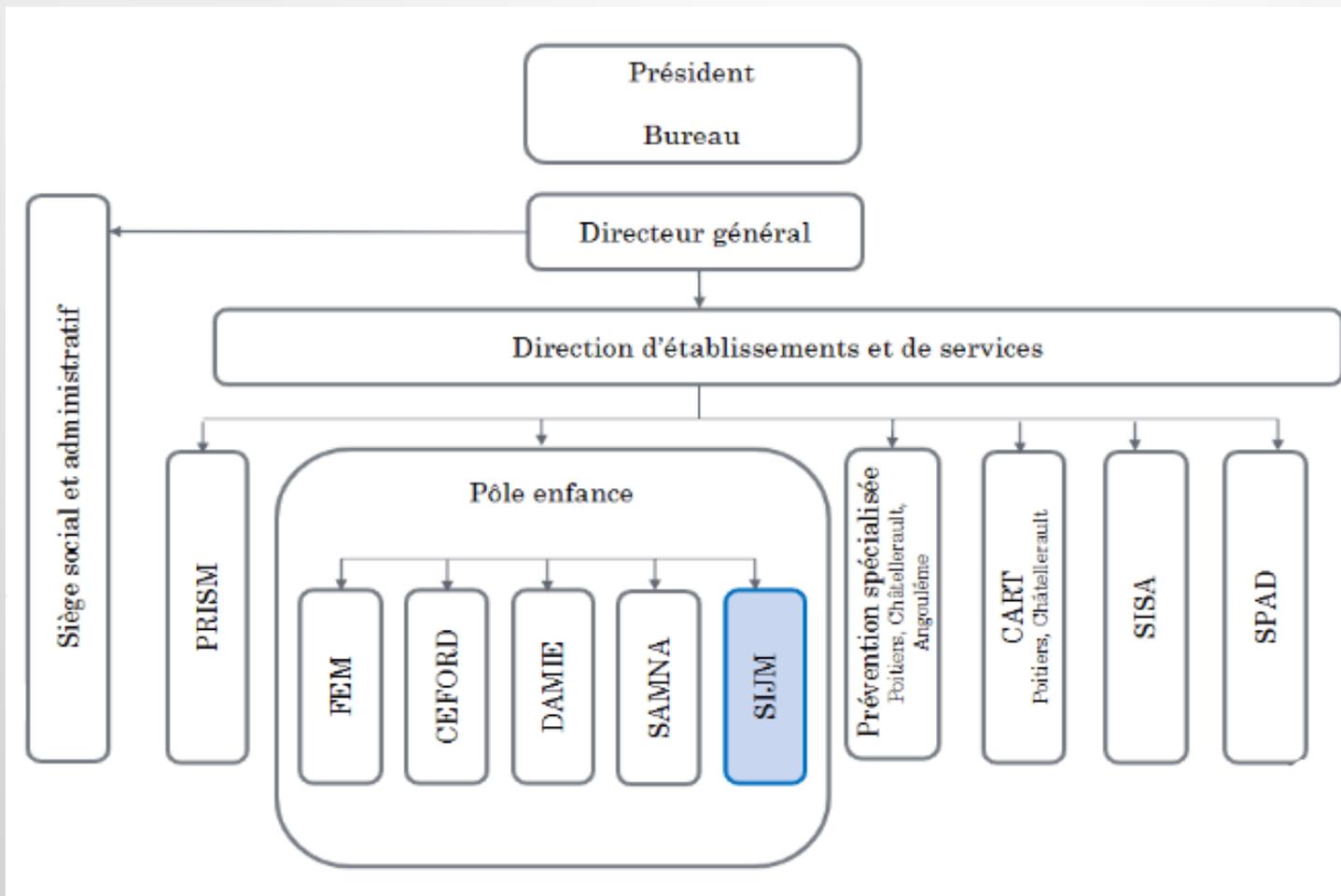
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 8
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	9 à 12
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE 2024	13 à 27
LES PERSPECTIVES 2025	28 à 29

LE CADRE D'INTERVENTION

Organigramme de l'ADSEA86



Association Départementale
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES
Tél : 05 49 61 06 00





Présentation du Pôle Enfance

Secteur FEM - CEFORD

FEM

FOYERS EDUCATIFS MIXTES

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide sociale à l'enfance.

CEFORD

CENTRE EDUCATIF DE FORMATION DEPARTEMENTAL

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur(e) jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Secteur MNA

DAMIE

DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld), 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SAMNA

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SIJM

SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

Service chargé d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 72 jeunes, garçons ou filles, âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeune Majeur (art L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'équipe est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

MISSIONS DU SIJM

○ Héberger

- 18/21 ans
- 72 places + 8 extension provisoire
- En appartements individuels ou collectifs
- 24h/24h, 7j/7

LE JEUNE AU CENTRE DU DISPOSITIF

(80 PLACES)

○ Accompagner

- Insertion professionnelle
- Insertion sociale

○ Conseiller et orienter

- Gestion du logement
- Gestion du budget
- Gestion des transports
- Gestion administrative

○ Préparer la sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance

- Soutien à la stabilisation de l'emploi
- Aide à la recherche de logement (locataire en nom propre)
- Soutien aux démarches administratives (titre de séjour)
- Aide à l'inscription dans le droit commun

ORGANIGRAMME DU SIJM

Directeur général

Directrice du pôle enfance - secteur MNA

SIJM

16 rue Victor Grignard
86000 POITIERS
sijm86@adsea86.fr

Service Administratif

9 rue Camille Girault
86180 BUXEROLLES

Chef de service 1,00

Assistante Administratif 1,00

Référents Educatifs 5,50

Agents Techniques 1,50

Secrétaire de Direction

Agent Administratif

Agent Comptable

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

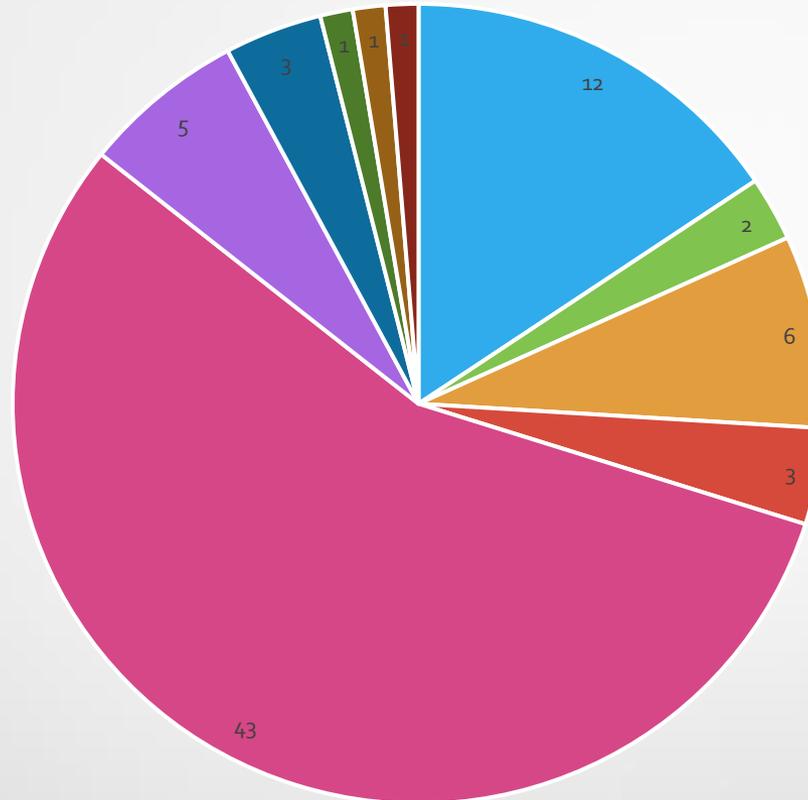
Textes de référence



Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.
Loi du 7 Février 2022 dite Loi Taquet Première inscription des MNA dans le CASF	La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

LES LOGEMENTS

Nombre de logements par ville



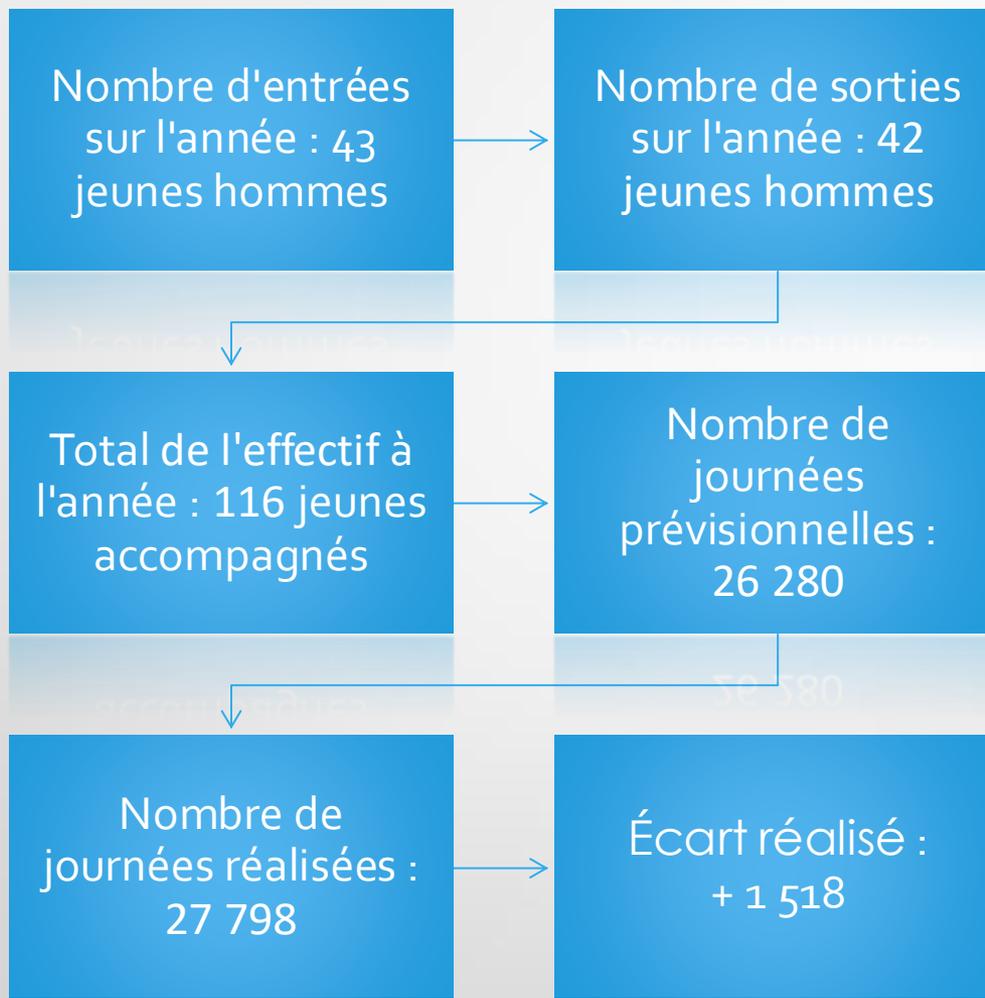
■ Chatellerault ■ Neuville de Poitou ■ Chasseneuil du Poitou ■ Migné Auxances ■ Poitiers ■ Chauvigny ■ Saint Benoit ■ Civray ■ Gençay ■ Montmorillon

Le parc immobilier du SIJM continue de s'adapter aux orientations des jeunes et à leurs besoins.

En 2024, nous avons rendu le logement de Montmorillon et nous avons capté un logement à Civray et un autre à Gençay.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2024

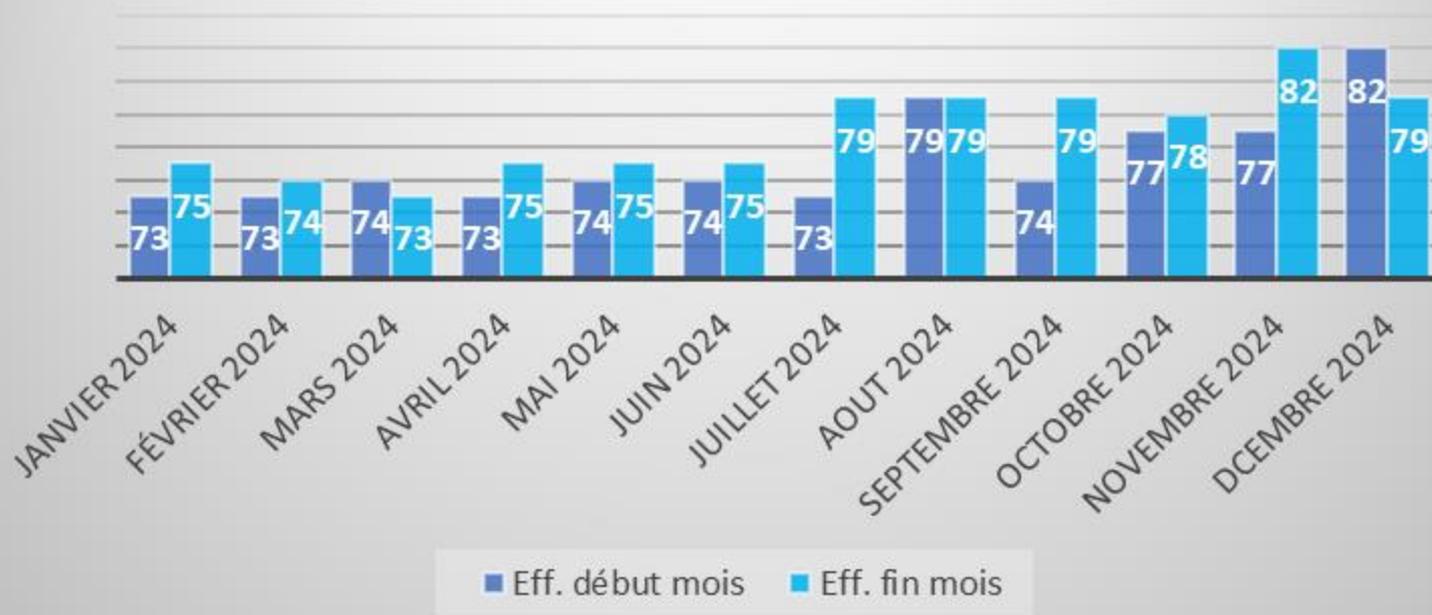
LES EFFECTIFS



Nombre de journées réalisées en 2024



Effectifs en début et fin de mois en 2024



LES FAITS SAILLANTS INTERNES



L'année 2024 a été marquée par un certain nombre de changements.

Suite au départ de la coordinatrice, un retour d'expérience a démontré la nécessité stratégique de "transformer" ce poste. En effet, il a été pertinent de créer un poste d'assistante administrative afin de coordonner les actions notamment en matière de gestion locative.

Le SIJM gère plus de 70 logements en fil active ce qui génère une logistique particulière et mobilise des compétences peu habituelles à l'échelle d'un service. (Gestion de sinistres, des flux d'entrées et de sorties en organisant les multiples rendez-vous, tracer les versements des jeunes pour les participations afin d'être plus réactif...).

L'année 2024 a été marquée par le départ en retraite du Directeur du Pôle enfance et celui du Directeur Adjoint vers de nouveaux projets professionnels.

La gouvernance de l'ADSEA a pris la décision de modifier l'organisation du pilotage du Pôle Enfance en recrutant deux directions autonomes : secteur FEM / CEFORD et secteur MNA. La nouvelle Directrice a pris es fonction en novembre 2024.

LES FAITS SAILLANTS EXOGENES



2024, une année marquée aussi par des contraintes extérieures

Le contexte immobilier tendu, notamment à Poitiers, a fortement impacté le fonctionnement du service. Les possibilités de sortie vers des logements ou via des partenaires habituels (RHAJ, SIAO) se sont raréfiées.

Trois effets majeurs en ont découlé :

- **Moins d'offres locatives**, en raison d'un turnover très faible chez les bailleurs privés comme sociaux.
- **Moins d'opportunités d'emploi durable**, la baisse des chantiers de construction et de rénovation limitant les possibilités de transformation de contrats d'apprentissage en CDI ; les employeurs privilégiant l'intérim ou la sous-traitance.
- **Moins de ressources pour le Département**, à cause de la baisse des droits de mutation, ce qui a conduit à accélérer les sorties pour libérer des places dans les services.

En réponse, le Département a revu sa politique de sortie, en réduisant la durée des Contrats Jeunes Majeurs (CJM), désormais fixée à 20 ans au lieu de 21.



LA FORMATION DES SALARIES

Formations collectives :

"Analyse de la pratique" animée par Mme BERTANDEAU: 1 séance de 2h tous les 2 mois afin d'échanger sur les pratiques professionnelles à travers les expériences de chacun. Le choix a été fait de ne pas reconduire avec cette intervenante afin d'explorer d'autres approches spécifiques aux jeunes accompagnés.

Formations individuelles :

- Les formations de type habilitation électriques ont été assurées ainsi que secouriste en santé mental et sauveteur secouriste du travail.

Il n'a pas été possible de proposer de formations individuelles au regard de budgets contraints sur l'année 2024 et du coût des séances d'APP.

Nous espérons que le plan de formation 2025 pourra répondre aux attentes des équipes. En ce sens, la nouvelle direction a décidé de remettre en place les commissions de formation afin de co-construire les actions dans ce domaine.

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

DEPARTS :

- Alain MICHEL, Directeur du Pôle Enfance
- Yann BOUCABEILLE, Directeur adjoint du Pôle Enfance
- Nadège DANGREZAT, Aide comptable
- Djamila BERRITANE, Coordinatrice
- Emilie CHAMBAGNE, Educatrice spécialisée

ARRIVEES :

- Gwenaëlle GEFFROY, Directrice du Pôle Enfance - secteur MNA
- Nicolas GASNIER, Directeur du Pôle Enfance – secteur FEM/CEFORD
- Julie LIENERE, Assistante administrative
- Bérangère ADIEN, Aide comptable
- Elodie ANDRIEUX, Educatrice spécialisée
- Luc GAUTHIER, Educateur spécialisé



LES EVENEMENTS INDESIRABLES

"En application de l'[article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#), fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées ."

En 2024, nous n'avons pas enregistré d'événements graves pour notre service en dépit de situations complexes qui auraient pu faire l'objet de déclarations. Une sensibilisation sera proposée à l'équipe en 2025 afin que ces déclarations intègrent les pratiques professionnelles.

Les moyens mis en place pour le maintien des 80 places accueil :

En dépit de l'annonce du département mi-novembre nous avons terminé l'année 2024 en sur effectif avec une moyenne sur l'année de 79,67 jeunes accompagnés.

Le redéploiement du poste de coordonnatrice en assistante administrative a permis une amélioration des outils de suivi ainsi que leur mise à jour régulière. Cette meilleure visibilité a permis d'accroître la capacité du service à répondre aux besoins du département en termes de flux.

Par ailleurs, Nous avons pu compenser les temps partiels par le recrutement d'un mi-temps de CESF qui ramène à 1 temps plein pour 14,55 jeunes.



Cela a impliqué des moyens matériels supplémentaires :

- Recherche et captation de nouveaux logements
- Renfort éducatif sur la fin de l'année
- Renfort d'un mi-temps de technicien mutualisé avec le DAMIE

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Quelques données concernant les jeunes accompagnés :

Age moyen à l'entrée du service : 19 ans 3 mois et 19 jours

Age moyen à la sortie du service : 20 ans 1 mois et 24 jours

Durée moyenne du séjour au SIJM : en hausse de 1 an 8 mois et 5 jours

Proportion homme femme : 100% d'homme

La proportion de jeune en emploi au moment de l'arrivée en baisse à croisé avec les demandes d'Allocation Jeune Majeur AJM car malheureusement pas d'extraction possible sur cette question qui explique en partie l'allongement de la durée moyenne d'accompagnement.

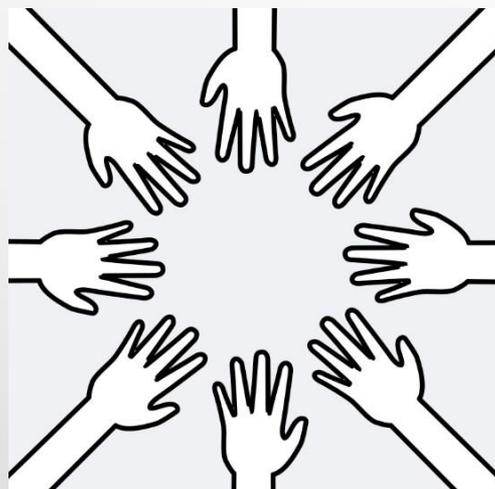
Le nombre de demandes de mesure de protection majeur de justice de type curatelle et tutelle a augmenté sur fin 2024 ainsi que les demandes de réservation préfectorale.

Le SIJM s'est toujours inscrit dans une logique de parcours et dans le paysage médico-social pour autant les partenariats et le développement du réseau afin de répondre aux besoins des jeunes à énormément était accru.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Une information sur les établissements d'accueil des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) a permis de proposer des orientations plus adaptées et par conséquent de ne pas systématiser les orientations vers le SIJM.

Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes concernant le niveau de français un partenariat avec indigo Formation soutenu par la DDETS et la Région Nouvelle Aquitaine a été construit sur la deuxième partie de l'année 2024.



L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

- Le travail sur la dimension d'insertion professionnelle.



Le SIJM assure un accompagnement global des jeunes, notamment pour leur insertion professionnelle. Face à l'absence fréquente de contrat de travail, le service a renforcé ses partenariats (mission locale, entreprises d'insertion) et agit comme prescripteur emploi. Cet engagement important facilite l'accès aux titres de séjour, au logement et à l'autonomie, malgré une conjoncture défavorable réduisant les embauches en CDI.

- L'accompagnement dans les démarches administratives,



La dématérialisation des démarches administratives renforce l'exclusion des jeunes et complique les recrutements. Le SIJM doit accompagner à la fois les jeunes dans l'usage des plateformes en ligne et soutenir les employeurs pour garantir des recrutements conformes.

le renouvellement du titre et évitera des conséquences négatives.

- Le suivi dans le processus d'insertion sociale,



Projet culturel initié : accompagnement de jeunes à la découverte d'un concert, avec l'appui d'étudiantes.

Freins constatés : faible mobilisation des jeunes, accaparés par d'autres priorités ; disponibilité limitée du service.

Pratique actuelle : l'ouverture culturelle est systématiquement proposée dans le projet d'accompagnement, mais peu de jeunes y adhèrent.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

- **Accès aux soins :**



Réseau réactif pour informer rapidement les jeunes des places disponibles chez les médecins.
Carnet d'adresses pour orienter les jeunes ayant des besoins en santé psychique.



- **Accompagnement vers le droit commun :**

Progression de l'autonomie des jeunes grâce à un travail d'identification des ressources et interlocuteurs.
Poursuite du repérage des dispositifs adaptés pour assurer un relais après l'accompagnement.



- **Mobilité :**

Hausse des jeunes préparant seuls l'examen du code de la route via des applications recommandées.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES PAR LE LOGEMENT



- **Entretien du logement :**

Nécessite un accompagnement intensif pour développer les savoir-faire.

Besoin d'améliorer l'évaluation des besoins lors de l'orientation.

Accroissement nécessaire de la capacité d'accompagnement pour les jeunes venant d'hôtels/auberges.



- **Courses et repas :**

Accompagnement non prévu dans l'encadrement initial.

Difficulté reconnue, mais forte plus-value pour l'autonomie des jeunes.



- **Budget logement :**

Participation aux frais d'hébergement utilisée comme outil d'accompagnement.

Progression constatée : davantage de jeunes stables et capables de gérer leurs dépenses.



- **Enjeu majeur :**

L'accompagnement logement mobilise tous les professionnels du service. La tension sur le marché locatif rend les sorties plus complexes.

- **Évolution du marché :**

Augmentation des loyers (+100€ en 3 ans) et des charges (gaz, électricité, ordures).

Propositions de stratégies : principalement les colocations pour alléger les coûts.

- **Innovation et partenariats :**

Renforcement des partenariats avec Habitat et Humanisme, les bailleurs sociaux, et le SIAO.

Innovation nécessaire pour faire face à la pénurie de logements vacants.

- **Accompagnement budgétaire :**

Aide à la gestion budgétaire pour rassurer les bailleurs.

LES PERSPECTIVES 2025

LES PERSPECTIVES 2025

Pour 2025, le service prévoit de continuer à répondre, dans la mesure de ses capacités, aux besoins des jeunes, conformément aux engagements pris lors de l'appel à projet. Les incertitudes concernant les orientations nationales et départementales rendent difficile toute projection de développement. Ainsi, l'inscription du service dans le territoire reste essentielle pour assurer la réussite de cette mission.



Merci de votre attention